



**PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 7 août 2025

Communiqué de presse

Le 7 août 2025, le Pôle de santé publique du parquet de Paris a ouvert une information judiciaire des chefs d'homicide involontaire aggravé, blessures involontaires aggravées, mise en danger de la vie d'autrui et tromperie aggravée dans le cadre de l'enquête relative à l'intoxication alimentaire de 32 personnes dans la région de Saint-Quentin (Aisne).

Deux juges d'instruction du pôle santé publique de Paris sont désormais saisis de cette enquête.

Pour rappel, le 12 juin 2025, plusieurs enfants âgés de 11 mois à 12 ans avaient été pris en charge par les centres hospitaliers de Saint-Quentin, Amiens, Lille et Reims. Ils étaient tous infectés par la bactérie *Escherichia coli* (E.Coli). Une fillette âgée de 11 ans était décédée le 16 juin 2025 au CHU d'Amiens.

Le 21 juin 2025, le parquet de Saint-Quentin avait ouvert une enquête préliminaire et s'était dessaisi le 25 juin 2025 en faveur du pôle de santé publique du parquet de Paris.

L'enquête préliminaire était confiée à l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la Santé Publique), la BNEVP (Brigade Nationale des Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires), le commissariat de police de Saint-Quentin et la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) de l'Aisne.

Le parquet de Paris saisissait l'association « Paris Aide aux Victimes » afin qu'il soit porté une aide aux victimes et à leurs familles.

Les investigations visent à identifier la source des contaminations grâce à la poursuite des analyses de différents prélèvements et à établir d'éventuelles responsabilités sur le plan pénal.

**Laure BECCUAU,
Procureure de la République**

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr